



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU
CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 27 MARS 2023 À
20h20 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Monsieur le maire François Veilleux ;
Madame la conseillère Nicole Jacques ;
Messieurs les conseillers David Veilleux et Patrick Mathieu.

Sont également présents :

Serge Vallée, directeur général et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, François Veilleux.

Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GREFFE
 - 3.1 ~~DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX~~ –Reporté
 - 3.2 AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT 2023-495 - FERMETURE DE LA 115^E RUE
 - 3.3 AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT 2023-490 (17^E ET 21^E AVENUES)
 - 3.4 OFFRE D'ACHAT POUR LA 115^E RUE
 - 3.5 OFFRE D'ACHAT POUR UN TERRAIN DE LA 183^E RUE
 - 3.6 OFFRE D'ACHAT POUR UN TERRAIN DE LA 181^E RUE (JEAN-FRANÇOIS MORIN)
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2023-03-7671 IL est proposé par David Villeux appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

3. GREFFE

~~3.1. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX REPORTÉ~~

Sandra Bernard, greffière, dépose au conseil les procès-verbaux du 3 et 20 mars 2023.

3.2. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT 2023-495 - FERMETURE DE LA 115^E RUE

Il est, par les présentes, donné avis de motion, par Patrick Mathieu, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2023-495, concernant la fermeture de la 115^e Rue ;

Patrick Mathieu dépose un projet de ce règlement.

3.3. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT 2023-490 – DÉPENSE ET EMPRUNT POUR LA 17^E AVENUE ET LA 21^E AVENUE

Il est, par les présentes, donné avis de motion, par David Veilleux qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2023-490 décrétant un emprunt et une dépense de 1 796 000,0 \$ pour la 17^e Avenue et la 21^e Avenue pour des travaux d'infrastructures.





David Veilleux dépose un projet de ce règlement.

3.4. OFFRE D'ACHAT POUR LA 115^E RUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçue le 6 mars 2023 une offre d'achat de la part de 9398-0522 Québec inc., pour l'immeuble étant le lot 3 490 324, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, étant actuellement la 115^e Rue ;

CONSIDÉRANT les conditions de l'offre soumise ;

R-2023-03-7672

IL est proposé par David Veilleux appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte cette offre de 38 000,00 \$, plus les taxes applicables de 9398-0522 Québec inc., aux conditions suivantes :

- de respecter les délais de publication d'avis public et que la rue puisse effectivement être fermée légalement ;
- de ne pas fournir de certificat de localisation ;
- qu'il s'engage à construire un 2^e étage ;
- qu'il s'engage à aménager en stationnement, à la satisfaction de la Ville, le terrain étant le lot 3 487 763 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce.

3.5. OFFRE D'ACHAT POUR LA 183^E RUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçue le 21 mars 2023 une offre d'achat de la part de Ferme Jean-Guy Larose inc. pour l'immeuble étant une partie du lot 6 524 228, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, dûment identifié au plan annexé à son offre ;

CONSIDÉRANT les conditions de l'offre soumise ;

R-2023-03-7673

IL est proposé par Patrick Mathieu appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville refuse cette offre telle que présentée ;

QUE la Ville lui fait la contre-offre suivante, soit de lui vendre le même terrain, avec les mêmes conditions, à l'exception du prix qui sera de cinquante-cinq cents le pied carré pour la totalité du terrain, qu'il soit grevé d'une servitude ou non.

3.6 OFFRE D'ACHAT POUR UN TERRAIN DE LA 181^E RUE (JEAN-FRANÇOIS MORIN)

Considérant que la Ville a reçu une offre d'achat le 24 mars 2023 de Jean-François Morin pour le lot 6 170 607 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce.

R-2023-03-7674

IL est proposé par Nicole Jacques appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville refuse cette offre telle que présentée ;

QUE la Ville lui fait la contre-offre suivante, soit de lui vendre le même terrain, avec les mêmes conditions, à l'exception du prix qui sera de cinquante-cinq cents le pied carré pour la totalité du terrain, qu'il soit grevé d'une servitude ou non, actuelle ou à venir ; et

QUE la Ville assumera les frais de création de servitude et renonciation au bénéfice de l'accession pour les fils et conduites souterraines et la petite bâtisse de Pavage Abénakis ;

QUE la ville ne paiera pas les services du courtier immobilier.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.





5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2023-03-7675 IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance : 20h27

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

SANDRA BERNARD, greffière

